

Vos questions / nos réponses

Aide d'une maman

Par [Profil supprimé](#) Postée le 11/12/2010 08:30

comment faire accepter que mon fils de 40ans se fasse soigner et comment me comporter vis à vis de lui face à l'alcool?

Mise en ligne le 14/12/2010

Bonjour.

Il semble que votre fils ait des problèmes de consommation d'alcool et que cela vous pèse particulièrement. Nous comprenons les difficultés qui peuvent être les vôtres et votre souhait qu'un changement s'opère dans ses conduites.

Pour qu'il y ait changement, il est nécessaire que votre fils soit particulièrement convaincu de l'intérêt de ce changement, qu'il soit motivé. Il est également très important qu'il soit soutenu et accompagné dans son cheminement, que ce soit par des professionnels ou son entourage.

Néanmoins, c'est avant tout d'un parcours personnel dont il s'agit. Ainsi, tenter de convaincre un proche de se soigner est souvent bien difficile d'une part, et peut mettre à mal la relation existante entre les personnes d'autre part.

Cependant, sans pour autant tenter de convaincre votre fils, et tout en lui garantissant vos sentiments et votre soutien, vous pouvez poser les limites qui sont les vôtres quant à ses consommations et leurs conséquences.

Nous vous conseillons également de prendre contact avec la structure dont les coordonnées figurent en bas de page. Il s'agit de groupes de parents et proches de personnes en difficulté avec l'alcool. Vous pourrez y trouver un soutien essentiel dans votre situation.

Nous vous invitons également à nous appeler au 0 800 23 13 13 (anonyme et gratuit depuis un poste fixe, de 8h à 2h, 7jrs/7). Nous pourrions vous écouter, vous soutenir et vous aider à prendre un peu de recul concernant les conduites de votre fils.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

[Association Al-Anon / Alateen: Groupes familiaux](#)

78000 VERSAILLES

Tél : 09 63 69 24 56

Site web : www.al-anon-alateen.fr/trouver-une-reunion/

Permanence téléphonique : Répondeur national pour obtenir de l'aide ou une information. Les dates et les lieux de réunion sont disponibles sur le site internet

Autre : Trouver une réunion proche de chez vous directement sur le site internet. Les réunions sont ouvertes à toutes les personnes qui pensent avoir été affectées par la consommation d'alcool d'une autre personne : famille, amis, proches (sans inscription préalable)

[Voir la fiche détaillée](#)